

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 mai 2022,  
Secrétaire de séance : Claude LACOUR

Etaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Pierre GOUSSOT suppléant de Henri BELLEGARDE

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI,

Absents : Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 220519-07-TOU-**

**OFFICE DE TOURISME DU HAUT-BÉARN :  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

M. MAUNAS rappelle que l'Office du Tourisme du Haut-Béarn est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Conformément à l'article L133-8 du Code du tourisme, le budget prévisionnel et le compte administratif de l'EPIC doivent être soumis à l'approbation du conseil communautaire après avoir été adoptés par le Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, le Comité de Direction de l'Office du Tourisme a délibéré sur le compte administratif 2021, qui est arrêté comme suit, avant affectation des résultats antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats</u>
Section Fonctionnement	1 156 242,06 €	1 129 232,29 €	-27 009,77 €
Section Investissement	50 359,84 €	51 598,93 €	1 239,09 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 206 601,90 €</b>	<b>1 180 831,22 €</b>	<b>-25 770,68 €</b>

	<u>Résultat 2020</u>	<u>Exercice 2021</u>	<u>Résultats</u>
Section Fonctionnement	114 071,00 €	-27 009,77 €	87 061,23 €
Section Investissement	2 407,58 €	1 239,09 €	3 646,67 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Mme ALTHAPÉ ne participant pas au vote.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 de l'Office de Tourisme du Haut-Béarn,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mai 2022  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY